



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT D'AOUT 2026

SIGLES ET ABREVIATIONS

APDR	: Alliance pour la Paix, la Démocratie et la Réconciliation
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
BRARUDI	: Brasserie du Burundi
CDS	: Centre De Santé
CECI	: Commission Electorale Communale Indépendante
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport présente la situation des droits humains au Burundi au cours du mois d'août 2026. Il commence par examiner le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu au cours dudit mois car c'est un préalable pour une bonne appréciation de l'évolution des droits humains au Burundi.

En deuxième lieu, il présente les violations des droits humains documentées qui se présentent comme suit : au moins 36 personnes tuées dont la majorité sont des cadavres retrouvés soit dans des coins cachés, soit dans des cours d'eau, 6 personnes victimes de violences basées sur le genre en général et le viol en particulier dont la majorité sont des jeunes filles et fillettes violées, 1 victime de traitements cruels, inhumains et dégradants, 2 personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement. Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

En fin, ce rapport met en exergue la situation carcérale dans la prison de Muramvya, plus spécialement les personnes mortes suite à une épidémie. En général, cette situation reste préoccupante parce qu'elle est caractérisée par une surpopulation et une promiscuité très alarmantes.

Pour clore ce rapport, l'APRODH propose des pistes de solution pour améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la paix et la sécurité de la population, au cours du mois d'août 2026, sont multiples mais les principaux sont les suivants :

1- Attaque à la grenade en commune Cibitoke, province Bujumbura

Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 2026, aux environs de 22 heures, 2 civils ont été blessés à la suite d'une explosion de grenade qui a eu lieu dans un bar situé sur la colline Karurama de la commune Cibitoke, province Bujumbura. D'après des témoignages de la localité, l'incident a eu lieu dans l'établissement appelé « B13 » qui est un lieu de rassemblement des civils et des membres des forces armées. A ce moment, une dispute a éclaté sur le lieu et, pour décanter la situation, un militaire qui était sur place a dû dégoupiller et lancer une grenade qu'il avait sur lui vers la foule en mésentente. Selon les mêmes sources, 2 civils ont été blessés. Cela a provoqué une grande agitation des clients jusqu'à l'intervention des services de secours.

2- Une personne a failli mourir dans une agression à arme blanche en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 20 août 2026, au site de Munazi de la zone Kabanga, en commune Gisuru, province Buhumuza, Jean Tuyisabe a été agressé, à l'arme blanche, par Juvénal Mbonabuca, en lui infligeant des coups de couteau. Jean Tuyisabe a été gravement blessé et a été conduit, manu militari, dans une structure sanitaire pour bénéficier des soins de santé d'urgence. Après le forfait, le présumé auteur a directement fui vers la Tanzanie. Les autorités administratives et policières ont été informées de l'agression mais les mobiles de ces agissements sont restés inconnus.

3- Un incendie ravage deux galeries commerciales du centre-ville de Bujumbura

En date du 21 août 2026, vers 6 heures 30 minutes du matin, un violent incendie s'est déclaré et a ravagé la galerie Ndayizamba et la galerie Le parisien ; laissant à genou tous les commerçants qui exerçaient leurs activités commerciales dans les 2 galeries car elles ont toutes été réduites en cendre. Selon les témoins sur place, c'est la galerie Ndayizamba qui a pris feu en premier avant de se propager dans la galerie Le parisien se trouvant à sa proximité. Selon les mêmes sources, malgré l'intervention des camions anti-incendie, les flammes ont continué à se propager et à une très grande vitesse ; rendant impossible les opérations d'extinction. Cela a laissé tous les commerçants de ces 2 établissements dans la désolation. Même si le bilan est difficile à établir, plusieurs commerçants ont affirmé avoir perdu toutes leurs marchandises et certains estimaient leurs pertes à plusieurs milliards de francs burundais. L'origine de cet incendie n'a pas encore été identifiée. C'est pourquoi, une enquête approfondie devrait être effectuée pour déterminer les circonstances exactes de ce sinistre. A préciser que les 2 galeries avaient accueilli notamment les commerçants victimes du sinistre de l'ancien marché central de Bujumbura, ravagé par un incendie et réduit en cendre en date du 27 janvier 2013. Dans cet incendie, plus de 5.000 commerçants ont perdu leurs marchandises. Plusieurs autorités se sont rendues sur les lieux du drame pour constater l'ampleur des dégâts. Le vice-président Prosper Bazombanza a exprimé sa compassion envers les commerçants victimes du sinistre. Il a indiqué que le gouvernement devrait réfléchir sur les moyens de leur permettre à reprendre leurs activités. Le premier ministre, quant à lui, a encouragé les commerçants à assurer leurs marchandises auprès des compagnies d'assurance ; ce qui permettrait de mieux se protéger contre les conséquences de tels sinistres. Selon son hypothèse, cet incendie aurait été causé par un fer à repasser ; ce qui a étonné toutes les personnes qui étaient sur place.

Cet incendie a été succédé par un autre incendie en l'occurrence, celui d'une partie du marché de Kinindo, dans la mairie de Bujumbura. Déclaré en date du 25 août 2026, le feu a commencé, vers 10 heures, du côté des échoppes de matelas. Le feu a été maîtrisé mais il a fait des dégâts énormes.

4- Une personne agressée à l'arme blanche par les jeunes Imbonerakure en commune Butaganzwa, province Buhumuza

Dans la nuit du 22 au 23 août 2026, les jeunes Imbonerakure de la colline Batye, zone Muriza, commune Butaganzwa, province Buhumuza ont arrêté des personnes qui rentraient de la fête de mariage. Selon ces jeunes Imbonerakure, ils voulaient leur demander d'où elles venaient car elles n'étaient pas connues dans la localité. Les inculpés ont indiqué qu'ils sont de la colline voisine de Rutonganikwa mais en vain. Ces jeunes Imbonerakure portaient des uniformes du parti CNDD-FDD et étaient armés de gourdins et de machettes. Certains de ces jeunes Imbonerakure à savoir Isaïe Nsengiyumva qui est chef des jeunes Imbonerakure de cette colline, avec les prénommés Jérémie, Jimmy et Eric ont commencé à tabasser ces passants. Claver Siruyumusi qui passait et qui voulait savoir pourquoi ces personnes sont maltraitées, a subi le même sort. Il a été gravement blessé à coups de machette au niveau de la tête. En date du 23 août 2026, il a été transféré à l'hôpital Rema de Ruyigi car il était dans un état critique. Les habitants de la colline Batye n'ont cessé de demander que justice soit faite pour décourager et éradiquer ces comportements barbares des jeunes Imbonerakure, devenus des habitudes.

5- Une fillette tuée dans une attaque par un crocodile alors qu'elle puisait de l'eau dans le lac Tanganyika en commune Nyanza, province Burunga

En date du 23 août 2026, Marie Ange Chricia, une fillette de 9 ans a été tuée dans une attaque par un crocodile lorsqu'elle puisait de l'eau dans le lac Tanganyika, à Rubindi, en commune Nyanza, province Burunga. Selon la population, le manque d'eau potable pousse les habitants à utiliser les eaux du lac Tanganyika, où la menace des crocodiles est régulière. Alertés par les cris, des voisins l'ont cherchée avec une pirogue, mais son corps a été retrouvé sous des roseaux, blessé. Ce n'est pas un incident isolé ; des attaques de crocodiles, dans la localité, sont récurrentes. Les habitants sont en danger, surtout les enfants, lorsqu'ils se rendent au lac pour se baigner ou chercher de l'eau. Le manque d'eau potable est un problème majeur, poussant certaines familles à dépendre du lac pour des besoins essentiels. Cette situation crée un paradoxe : l'eau du lac est nécessaire, mais elle est également dangereuse à cause des crocodiles. Pour les habitants de la localité, la priorité du gouvernement est de trouver des solutions pour réduire leur dépendance à l'eau du lac Tanganyika en multipliant des points d'eau potable.

II.2. Du contexte politique

Dans cette partie, le rapport présente les principales activités politiques qui ont caractérisé le mois d'août 2026. Il s'agit de :

1- Des contributions financières forcées à l'endroit de la population de la commune Kirundo, province Butanyerera

En commune Kirundo, province Butanyerera, le parti au pouvoir, le CNDD-FDD oblige à chaque ménage une contribution financière mensuelle de 200 FBU, 1.000 FBU pour chaque fonctionnaire de l'Etat et 3.000 FBU pour chaque chef de service et cela, dans le but de préparer l'élection présidentielle de 2027. Tout le monde doit donner cette contribution et celui qui refuse est qualifié de « Igipinga » c'est-à-dire « celui qui s'oppose aux ordres donnés » et à cet effet, il est terrorisé. Les jeunes Imbonerakure qui collectent ces contributions disent à ceux qui se désistent qu'ils vont régler leurs comptes, c'est-à-dire leur donner un châtiment. Ces contributions sont imposées sans considérer la pauvreté qui pèse lourd sur la population. L'administrateur de la commune Kirundo, Ir Jean Berchmans Ndikuriyo a ajouté le drame au drame en imposant la collecte des contributions pour la construction de stade Bushaza. Au première tour, chaque ménage a été obligé de donner 1.000 FBU. Au deuxième tour, les différentes catégories sociales vont contribuer suivant leurs revenus. Ainsi, les églises donneront 500.000 FBU et les banques, 1.000.000 FBU. La population ne cesse de demander où vont toutes ces contributions sans avoir de réponses.

2- Des contributions financières exigées à la population de la commune Muramvya, province Gitega

Depuis le 2 août 2026, les responsables des jeunes Imbonerakure dans la zone Muramvya de la commune Muramvya, province Gitega parcourent tous les quartiers et toutes les habitations pour collecter de l'argent en vue de la poursuite de la construction de la permanence communale du parti CNDD-FDD. Ces contributions concernent l'ensemble de la population y compris les non-membres du parti CNDD-FDD. Chaque ménage doit donner 5.000 FBU, chaque boutique et bistrot, 20.000 FBU et chaque grand magasin ou dépôt de boissons BRARUDI doit contribuer à hauteur de 50.000 FBU. Chaque personne qui se désiste se voit obligée de formuler des explications à l'administration. Selon des sources sur place, aucune pièce justificative relative à cette contribution n'est fournie.

3- Tenue d'un congrès extraordinaire du parti UPRONA pour élire le président du parti et le candidat aux élections présidentielles de 2027

En date du 9 août 2026, le parti UPRONA a tenu un congrès extraordinaire pour l'élection de son président et le candidat aux présidentiels de 2027. Dans cette rencontre politique, c'est Olivier Nkurunziza qui a été réélu comme président du parti et Abel Gashatsi a été désigné comme candidat aux élections présidentielles de 2027. Selon des sources sur place, la réunion a été teintée de tensions et des grandes incompréhensions visibles. A Préciser que cette rencontre a été marquée par des personnalités importantes comme le Vice-Président de la République et Président du Conseil Supérieur du parti UPRONA, Prosper Bazombanza et un délégué du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Suite à ces heurts, Stany Iranyibutse, Vice-Président du parti en province Bujumbura et Serges Njebarikanuye, responsable du parti en province Buhumuza ont été expulsés de la salle de la réunion. A noter qu'Abel Gashatsi désigné pour les présidentiels de 2027 pour le compte de l'UPRONA s'ajoute à d'autres déjà annoncés à savoir Evariste Ndayishimiye pour le CNDD-FDD et Gabriel Banzawitonde pour l'APDR.

4- Célébration de la journée dédiée aux jeunes Imbonerakure teintée des intimidations à l'endroit des non-membres du parti CNDD-FDD

Le 29 août 2026 vers 4 heures du matin, d'innombrables camions transportant des Imbonerakure circulaient sur la RN12, en direction de Gitega où était célébrée la journée dédiée aux Imbonerakure. Ces derniers lançaient des slogans partisans d'intimidation des personnes non-membres du parti CNDD-FDD. La majorité de ces Imbonerakure étaient habillés en pantalons et chemises kaki et des bottes de la même couleur. La population vivant dans les environs du passage de ces Imbonerakure n'a cessé de s'imaginer

qu'il s'agissait d'une nouvelle armée burundaise ; ce qui lui a provoqué une peur-panique. L'organisation et la célébration de cette journée était majestueuse car elle avait bénéficié d'une logistique soigneusement planifiée et d'une couverture médiatique d'une grande envergure. Cette journée a été célébrée sous le thème : « Des idées nouvelles, une nouvelle approche : la jeunesse, pilier de la paix, de la sécurité et du développement durables ».

Malgré ce thème, cette journée contrastait avec la journée nationale et internationale de la jeunesse. Cela crée une division au sein de la jeunesse burundaise qui est, pourtant, qualifiée de Burundi de demain : il y a une partie de cette jeunesse (les jeunes Imbonerakure) qui reçoit plusieurs avantages notamment un accès privilégié à des ressources pour le développement comme les coopératives agropastorales, des crédits allant jusqu'à 300 milliards de francs burundais et une visibilité dans l'espace public. Il y a une autre partie de la jeunesse qui est laissée à elle-même et qui est en punition et en exclusion pour n'avoir pas adhéré aux Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

5- Des démonstrations de force faites par les Imbonerakure en commune Gisagara, province Buhumuza

Dans presque toutes les communes, le week-end du 29 août 2026 a été ponctué par des démonstrations de force des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD pour célébrer la journée consacrée aux Imbonerakure. Dans la commune de Gisagara de la province Buhumuza par exemple, cette journée a débuté par un long défilé des Imbonerakure. Ces derniers étaient vêtus en t-shirts de leur parti politique et en pantalons similaires aux tenues d'exercice militaire.

Au cours de cet événement, des chants et des slogans de menace des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD ont alimenté toute la journée. On pouvait entendre par exemple : « Abakeba ntibakorako, uwuzotwitambika imbere azobona, intsizi turayibona 100%, abipfuzza ubutegetsi nibateshwe bate, nibarindire imyaka 500 ». Après le défilé, des discours circonstanciels ont été prononcés. Le responsable communal du parti CNDD-FDD à Gisagara Frédéric Ndayisaba, a salué l'engagement des jeunes Imbonerakure pour le développement de la commune ainsi que pour la préservation de la paix et de la sécurité. De plus, il a été une occasion de la signature d'un engagement par tous les chefs de zones et responsables zonaux du parti, promettant d'obtenir un score de 100% des voix pour les prochaines élections présidentielles dans chacune de leurs circonscriptions. Les observateurs considèrent cet engagement comme une manœuvre du parti au pouvoir visant à préparer la fraude électorale lors des élections présidentielles de 2027.

II.3. Du contexte judiciaire

Dans cette partie, le rapport évoque les cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement identifiés au cours de ce mois d'août 2026 et les jugements de flagrance prononcés par les tribunaux au cours du même mois.

II.3.1. Des arrestations arbitraires suivies de détentions illégales

1- Deux autorités administratives à la base arrêtées en commune Bubanza, province Bujumbura

En date du 13 août 2026, sur la colline Mutara, zone Muzinda, commune Bubanza, province Bujumbura, le chef de zone Muzinda ainsi que le chef de colline et de sous-colline Matara ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot de la zone Muzinda. Selon des sources de la localité, ces arrestations ont été causées par l'organisation d'un rassemblement religieux sur cette colline dans laquelle participaient 180 invités venus de l'étranger notamment du Rwanda, du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Ces administratifs ont été interrogés par les agents du SNR, sur la présence et l'accueil de ces ressortissants étrangers dans le cadre de cette rencontre de l'Eglise Baptiste Réformée. Le chef de zone Muzinda a, au cours de son interrogatoire, indiqué que l'Eglise Baptiste Réformée est légalement enregistrée au ministère de l'Intérieur. En ce qui concerne l'autorisation d'organiser cette assemblée, il a indiqué que l'autorisation avait été dûment accordée. Ces 2 autorités administratives arrêtées n'ont cessé de demander les infractions à leur charge et de dénoncer une arrestation arbitraire suivie d'une détention illégale.

II.3.2. Autres faits judiciaires

1- Condamnation de deux trafiquants de mineurs en commune Rutana, province Burunga

En date du 6 août 2026, le TGI Rutana a prononcé une peine de 5 ans de servitude pénale et le paiement d'une amende de 250.000 FBU par condamné, à l'endroit de Jean Marie Ndayikeza, conducteur de taxi-moto et Emile Nihorimbere pour les infractions de trafic d'êtres humains. Pendant l'audience publique, les deux personnes ont été accusées par le ministère public d'avoir préparé et mis en action le transfert de deux mineurs, à savoir Onésime Nyishuyimana âgé de 13 ans et Carmel Itangivyiza âgé de 14 ans, tous originaires de la commune Tangara, en province Butanyerera. Les 2 enfants avaient été interceptés sur la route Gitega-Rutana et se dirigeaient vers la Tanzanie où ils allaient être clandestinement transportés. A préciser que, comme l'APRODH a eu l'occasion de le mentionner, dans les rapports précédents, la province de Rutana constitue le courroir de transit des trafiquants qui transportent des personnes vers les pays voisins en général et la Tanzanie en particulier et ce phénomène est récurrent malgré toutes les mesures de prévention prises et mises en œuvre par les autorités habilitées.

2- Jugement de flagrance au TGI Kayanza, province

En date du 21 août 2026, dans une audience publique de flagrance, le TGI Kayanza, province Butanyerera, a condamné Nadine Irankunda, âgée de 21 ans à un emprisonnement à perpétuité et au paiement de 20.000.000 FBU d'indemnité de la famille de Jean Paul Iradukunda, âgé de 24 ans. Nadine Irankunda a tué son époux Jean Paul Iradukunda, dans la nuit du 18 au 19 août 2026, au quartier Mukoro, commune Kayanza, province Butanyerera. Selon des voisins de cette famille, Nadine a poignardé son époux, au niveau de la poitrine et des côtes et il est mort sur le champ. Après ce forfait, elle a tenté de fuir mais elle a été arrêtée par la PJ Kayanza. Cette mère d'un enfant a plaidé coupable mais a précisé que ce meurtre a été commis par accident. Sa famille a précisé, devant les juges, qu'elle voulait poignarder son époux au niveau du bras, mais le couteau a atteint la poitrine, au niveau du cœur. Mais ses arguments n'ont pas été convaincants.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Les cas de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier, au cours du mois d'août 2026 et cela, avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetées dans des lieux où ils ne peuvent pas être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Ci-après les cas identifiés :

1- Un corps sans vie retrouvé d'un jeune homme retrouvé en commune Gishubi, province Gitega

En date du 29 juillet 2026, le matin, dans la vallée de Nyakararo, sur la colline Buhanda, zone Kibuye, commune Gishubi, province Gitega, le corps sans vie du dénommé Buzoya, âgé de 23 ans, a été retrouvé par des enfants qui allaient irriguer les champs. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait plusieurs blessures sur le visage et à l'abdomen, des traces de machettes et de couteaux. Selon les membres de sa famille, le jeune homme devrait se marier en septembre 2026. Il aurait été tué ailleurs avant que son corps ne soit abandonné dans cette vallée car la petite quantité de sang retrouvé sur son corps ne correspondait pas à la gravité des blessures qui étaient sur son corps. Les autorités administratives et policières ont été alertées et se sont directement rendues sur les lieux du drame pour

faire le constat et ont directement ordonné l'inhumation du cadavre, le même jour. La famille du défunt et les populations de la localité n'ont cessé de réclamer qu'une enquête soit faite pour identifier les auteurs du crime avant l'enterrement main en vain.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 29 juillet 2026 vers 14 heures, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, un véhicule de marque Toyota probox a été intercepté avec, à bord, un corps sans vie de Théophile Ndayisenga, fils de Thomas Bigirimana et Blandine Bukobwa, originaires de la colline Mutoyi. Selon des sources sur place, le chauffeur Arnaud Niyonkuru ainsi que ses amis Mutokambale Minani et Jean Marie Bimenyimana, tous résidant en ville de Gitega, ont été arrêtés sur place. Ils ont indiqué avoir trouvé Théophile dans un état critique, derrière une maison du quartier Shatanya et, à ce moment, ils le conduisaient auprès de sa famille, à Mutoyi, mais malheureusement, il est décédé en cours de route. Le cadavre a été mis dans la morgue de l'hôpital Mutoyi. L'OPJ Ernest Bayubahe a indiqué que les enquêtes ont directement commencé et que la famille affirme n'avoir jamais été informée sur la santé de Théophile, les jours avant sa mort. Le lendemain, les autorités administratives et policières de Gitega ont affirmé n'avoir pas été informées de la découverte de la victime, ni de son transfert à Mutoyi.

3- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Gitega

En date du 30 juillet 2026 vers 19 heures, sur la colline Rubamvyi, zone Rutegama, commune et province Gitega, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans un boisement situé sur la chaîne de montagnes Cene par des personnes qui étaient à la recherche du bois de chauffage. Selon des sources sur place, le corps de la victime était nu. Selon les mêmes sources, les vêtements et les chaussures de la victime étaient à environ 10 mètres de son corps. Après le constat, l'OPJ, le chef de zone, le chef de colline et les policiers de la protection civile ont indiqué que cette femme aurait subi des violences sexuelles avant d'être tuée au vu de nombreuses blessures au cou et au niveau des organes génitaux ainsi que ses sous-vêtements déchirés. L'inhumation de la dépouille mortelle a eu lieu, le lendemain, sur la décision des autorités administratives et policières car le corps était déjà en état de décomposition. Selon ces autorités, cette mesure a été prise pour prévenir des maladies contagieuses à l'endroit de la population.

4- Un jeune homme retrouvé mort en commune Rumonge, province Burunga

En date du 1er août 2026, le matin, sur la sous-colline Buriba, colline Rutwenzi, zone Mariza, commune Rumonge, province Burunga, Ezéchiél Niyonsenga, âgé de 24 ans, a été retrouvé mort, suspendu à une corde, à l'intérieur de sa maison. Selon le chef de zone Mariza, Ezéchiél s'est suicidé à l'intérieur de sa maison. Cela a été réfuté par les membres de sa famille qui ont indiqué qu'Ezéchiél n'avait aucun problème. Ces derniers ont d'ailleurs demandé à la PJ et aux autorités administratives de mener une enquête fouillée pour déterminer les circonstances de sa mort car il y a des cas de meurtre qui sont simulés au suicide. La police a indiqué avoir démarré une enquête pour clarifier cette mort.

5- Un corps sans vie retrouvé au centre urbain de la commune Kayanza en province Butanyerera

En date du 2 août 2026 vers 14 heures, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans le marais de la colline Kirema situé près du palais du parti CNDD-FDD en commune Kayanza situé au centre urbain de la ville de Kayanza. Selon les sources locales, le cadavre a été vu par une femme qui rentrait de la messe à la paroisse Christ Roi. Cette femme a directement alerté les agents de la Croix-Rouge. Selon les agents de la Croix Rouge, la victime avait été poignardée à la gorge, dans la nuit du 1^{er} au 2 août 2026. Parmi les personnes qui ont vu le cadavre, certains ont soupçonné que la personne vivait dans la ville de Kayanza, au quartier communément appelé Bwandimari, mais son nom est resté inconnu. Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Kayanza et les enquêtes ont démarré, le même jour, pour identifier le défunt et les auteurs du meurtre.

6- Deux personnes tuées et 3 blessés dans une même famille à Karuzi, en province Gitega

En date du 3 août 2026, vers 21 heures, sur la colline Nyagoba, en commune Karusi, dans la province Gitega, une famille a été décimée dans une attaque à la grenade perpétrée par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources sur place, des malfaiteurs ont lancé une grenade au domicile de Blaise Riyazimana au moment où toute la famille était réunie autour du repas du soir. Le chef de famille Blaise Riyazimana et son fils Noël Gakizakimana ont été tués sur-le-champ, tandis que l'épouse de la victime, Aline Murekerisoni, ainsi que leurs deux filles, Jeanine Yihamashi et Bénigne Niyonkuru, ont été grièvement blessées. Cette barbarie a été confirmée par Anaclet Ndihekubwayo, élu collinaire de la colline Nyagoba. Les blessés ont d'abord été évacués vers le CDS de Kiranda avant d'être transférés à l'Hôpital du Cinquantenaire Natwe Turashoboye de Karusi. La mère des enfants et Bénigne ont été hospitalisées dans cet hôpital tandis que Jeanine a été transférée à l'hôpital Roi Khaled de Bujumbura. Les raisons de cette attaque sont restées inconnues et aucun suspect n'a été interpellé. Les habitants réclament l'ouverture d'une enquête approfondie afin d'identifier les auteurs de cette attaque afin de les traduire en justice pour qu'ils soient punis conformément à la loi.

7- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Musongati, province Burunga

En date du 4 août 2026, un corps sans vie d'Emmanuel Bukuru, âgé de 48 ans, a été retrouvé dans le buisson de Muvumu, en zone Butezi de la commune Musongati, en province Burunga. Selon des sources du voisinage, il a été retrouvé mort une semaine après sa disparition. Selon les mêmes sources, il revenait de la Tanzanie pour un travail saisonnier comme de nombreux burundais qui se rendent dans ce pays. Bien que l'administration privilégie l'hypothèse d'un meurtre, la population met en avant les problèmes de vol et d'extorsion qui sévissent dans cette localité à l'endroit de la plupart de ceux qui traversent la frontière en provenance de la Tanzanie. Emmanuel Bukuru est originaire de la colline Butezi et est rentré le 30 juillet 2026, en provenance de la Tanzanie. Après un bref passage chez ses parents, il se dirigeait vers son domicile à Rubaho en zone Butezi mais il a disparu en cours de route. Sa famille a rapidement lancé des recherches et son corps a été retrouvé dans un buisson, ligoté au cou avec une corde. Certaines parties avaient été mangées par des chiens et le corps sans vie était en décomposition. Il a été enterré le 7 août 2026. La famille du défunt pense qu'il a été étranglé avant que son corps ne soit abandonné dans le buisson pour simuler un suicide. Selon les sources locales, plusieurs policiers et responsables locaux ont été interpellés, dans les mêmes circonstances et cela depuis quelques années.

8- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 5 août 2026, un corps sans vie d'Euphrem Tuyikeze, âgé de 39 ans, a été retrouvé sur la colline Rukoba non loin de son domicile, en commune et province Gitega. Selon Georges Ishoboravyose, chef de colline Rukoba, Euphrem serait mort de sa maladie d'épilepsie mais cela a été rejeté par toute la population de Rukoba qui a directement sollicité qu'une enquête indépendante soit faite pour clarifier les circonstances de la mort d'Euphrem.

9- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Gishubi dans la province Gitega

En date du 5 août 2026, le matin, sur la colline Gasongati, zone Kibuye, commune Gishubi, province Gitega, le corps sans vie d'Alexis Nduwimana, âgé de 37 ans, moniteur agricole en zone Kibuye, a été retrouvé mort, chez lui, avec une corde au cou. Selon des sources sur place, c'est son épouse, Yvette Habonimana qui a alerté Edouard Bizimana, chef de la colline Gasongati, ainsi que Gérard Vyasuka, OPJ de la zone Kibuye. Les voisins n'ont cessé d'exprimer leur incompréhension sur les circonstances de la mort d'Alexis: l'épouse du défunt a indiqué que son mari était sorti durant la nuit sans jamais revenir, sans pour autant avoir avisé les voisins mais son corps a été retrouvé allongé au sol devant son domicile. Selon des sources de la localité, la victime avait des conflits fonciers avec des membres de sa famille ainsi que des différends avec son épouse. Sur l'ordre des autorités, le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital Espoir de Kibuye. Aucune personne n'a été arrêtée dans le cadre d'une enquête sur cette affaire ; ce qui inquiète les habitants de la localité. Ils ont rejeté l'hypothèse d'un suicide, arguant qu'Alexis aurait été victime d'un meurtre.

10- Un homme tué dans un attentat à la grenade en commune Busoni, province Butanyerera.

En date du 6 août 2026, vers 19 heures 30 minutes, sur la colline Mugongo, de la zone Cimeza, en commune Busoni, province Butanyerera, Anicet Misago, âgé de 67 ans, a été tué dans une attaque à la grenade perpétrée à son domicile. Selon des sources sur place, sa conjointe a été gravement blessée. Le chef de zone Kimeza, Mélchiade Rukoba a confirmé les faits. Des soupçons de sorcellerie ainsi que des conflits liés à la propriété foncière seraient à l'origine de cet acte criminel. Pour des raisons d'enquête, 11 personnes ont été arrêtées dans la localité, par la police.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 8 août 2026, le matin, un corps sans vie de Roger Nahimana, âgé de 60 ans, a été retrouvé sur la colline Carire, zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, par des personnes qui se rendaient au travail. Selon des sources sur place, la gorge de la victime avait été tranchée par les meurtriers. Selon les mêmes sources, le corps sans vie de la victime était tout près de la route, non loin de son domicile. Selon les mêmes sources, 3 personnes présumées auteurs ont été arrêtées dans le cadre des enquêtes. Il s'agit des prénommés Cyriaque, Salvator et le dénommé Mufyiri, tous des responsables des Imbonerakure au niveau collinaire. Les mêmes sources ont indiqué que l'épouse de la victime aurait informé l'OPJ, à son arrivée sur les lieux du drame, que ces 3 Imbonerakure auraient, auparavant, menacé son époux, l'accusant de les empêcher de commettre des actes de vol et d'intimidation contre des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD. A préciser que selon les sources locales, Roger était membre actif du CNDD-FDD et qu'il fut chef de colline pendant 15 ans, de 2010 à 2025.

12- Un homme tué par des militaires en commune Kiremba, province Butanyerera

En date du 8 août 2026, non loin de la rivière Kanyaru, sur la colline Gatara de la zone Birambi, en commune Kiremba, dans la province Butanyerera, un homme non identifié a été battu à mort par des militaires. Selon les sources locales, la victime venait du Rwanda ; d'où ce châtiment mortel.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune Musongati, province Burunga

En date du 10 août 2026, sur la colline et zone Butezi, commune Musongati, province Burunga, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé sur la sous-colline Muvumu de ladite colline. L'administration à la base en collaboration avec les volontaires de la Croix Rouge ont procédé à l'inhumation du cadavre. Selon des sources sur place, la police a directement démarré les enquêtes pour identifier la victime et les auteurs du meurtre.

14- Un corps sans vie retrouvé en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 11 août 2026, le matin, sur la colline Nyakibere, zone Kinyinya, commune Gisuru, province Buhumuza, le corps sans vie de Salvator Manirambona, habitant de cette colline, a été retrouvé pendu sur cette colline. Selon les sources locales, il a été retrouvé par des agriculteurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon des sources de la localité, il était chef de 10 ménages et était membre du parti CNL. Les autorités administratives, en collaboration avec la police, se sont rendues sur les lieux pour faire le constat. Le corps du défunt a été inhumé, le lendemain, par sa famille en collaboration avec l'administration. Selon des sources administratives, une enquête a directement démarré afin de clarifier les circonstances du décès.

15- Un corps sans vie retrouvé en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 12 août 2026, sur la colline Kinyami, commune Ngozi, province Butanyerera, le corps sans vie Gaston Nduwimana, âgé de 48 ans, a été retrouvé dans une grande fosse située à 3 mètres de son domicile. Selon des sources de la localité, le dénommé Mpawenimana, épouse du défunt et ses 4 enfants ont indiqué que Gaston est rentré aux environs de 22 heures, a déposé son téléphone sur la table du salon, puis est sorti mais n'est plus revenu à la maison. Selon les mêmes sources, le corps sans vie a été retrouvé au fond du fossé. Les administratifs locaux ont indiqué que les enquêtes ont commencé le jour de la découverte macabre pour identifier les auteurs du meurtre et les mobiles de l'assassinat.

16- Trois corps sans vie retrouvés en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 14 août 2026, sur le boulevard Mwezi Gisabo, en mairie de Bujumbura, 3 corps sans vie, tous des hommes, ont été découverts dans un même endroit. Selon Désiré Nduwimana, porte-parole de la

PNB, les victimes seraient des personnes handicapées. Elles auraient été tuées par des individus impliqués dans des actes criminels et qui se cacheraient dans des endroits difficilement accessibles de la capitale économique. Plusieurs personnes de la localité ont été arrêtées par la police dans le cadre d'une enquête.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 14 août 2026, sur la colline et zone Kigina, commune Kirundo, province Butanyerera, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé, flottant sur les eaux du lac Cohoha. Selon des témoins sur place, le corps sans vie du défunt a été découvert par des pêcheurs et ils ont directement alerté l'administration locale dont le chef de zone Prosper Murindangabo, le commissaire communal et l'OPJ de la zone Kigina. Ils se sont directement rendus sur les lieux pour faire le constat. Après le retrait de l'eau du corps, ils ont constaté qu'il ne présentait aucune trace de violence. L'ordre d'inhumer ce corps sans aucune enquête a été donné par une autorité de la province Butanyerera. Il a été enterré au bord dudit lac.

18- Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune Musongati, province Burunga

En date du 15 août 2026, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Musongati, province Burunga, le corps sans vie d'un garçon du nom de Zabulon Shemezimana, âgé de 6 ans, a été retrouvé au bord de la rivière Malagalazi, par des passants. Selon des sources sur place, en date du 14 août 2026 vers 20 heures, l'enfant a été appelé par un homme non identifié qui se cachait derrière la maison familiale. Lorsque l'enfant a répondu à l'appel, il n'est plus revenu dans la maison. Selon les mêmes sources, le corps sans vie de l'enfant avait des blessures au niveau de la gorge et des traces d'ongles montrant qu'il a été étranglé par la personne non identifiée qui l'avait appelé.

19- Avortement volontaire en commune Karusi, province Gitega

En date du 16 août 2026, sur la colline Nyakabugu, zone Kibumbwe, commune Karusi, province Gitega, une femme prénommée Joselyne, âgée de 25 ans, a avorté volontairement un fœtus de 6 mois et l'a enterré dans une bananeraie. Averti par un animateur communautaire de la colline, le chef de poste de police de la zone Kibumbwe a, en date du 17 août 2026, procédé à l'arrestation de Joselyne. Pendant l'interrogatoire, elle a accusé son amant prénommé Philibert, âgé de 48 ans, originaire de la colline Nyagoba, zone Bugenyuzi, de la même commune d'être l'auteur de la grossesse et une vieille dame prénommée Mathilde âgée de 60 ans, de la colline Nyagoba, d'être promoteur de cette avortement. Joselyne a indiqué à la PJ qu'elle voulait tromper son époux parti en Ouganda chercher du travail depuis plus d'une année. Cette vieille femme a directement été arrêtée par la police tandis que ledit amant avait déjà pris le large. Les 2 femmes ont été transférées au cachot du commissariat de la police de Karusi.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune Mwaro, province Gitega

En date du 17 août 2026 vers 7 heures, sur la sous-colline Gitwa, colline Gihinga, commune Mwaro, province Gitega, un corps sans vie d'un homme âgé d'environ 60 ans, originaire de la colline Mbogora, commune Nyabihanga, de la même province, a été retrouvé par des passants. Selon des témoins de la localité, la victime était un travailleur domestique dans une famille proche du lieu où il a été retrouvé. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait été blessé à l'aide d'un poignard, au niveau du ventre. Pour des raisons d'enquête, deux personnes dont l'une exerçait le métier de vendeur de brochettes grillées dans un bistro du quartier Ruvumera de ladite commune ont été arrêtées par la police en date du 17 août 2026.

21- Un nouveau-né tué en commune Karusi, province Gitega

En date du 18 août 2026, sur la colline Ruvumu, zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, Aline Uwimana, âgée de 19 ans, a mis au monde un enfant de sexe masculin et l'a directement étranglé avant de le jeter dans une toilette de 12 mètres de profondeur. Selon des sources sur place, cette toilette se trouve derrière un hangar agricole de cette colline. Selon la présumée auteure, c'est Consolatte Niyogusenga, sa voisine, qui l'a trompée en lui disant que l'auteur de la grossesse n'acceptera pas l'enfant et lui a donné un médicament traditionnel. En date du 20 août 2026 vers 19 heures, Aline et Consolatte ont été arrêtées par le chef de colline Buhiga et conduites au cachot de police de la zone Buhiga. Le

cadavre de l'enfant a été retiré de la toilette en date du 22 août 2026 et enterré par l'administration locale en collaboration avec la police de la zone Buhiga.

22- *Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé dans une toilette en commune Bururi, province Burunga*

En date du 19 août 2026, sur la colline Gitwaro, zone Binyuro, commune Bururi, province Vyanda, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une toilette au domicile d'un certain Ndayishimiye, dans la localité de Mwura-Bukanda. Selon des sources sur place, la PJ a été alertée par l'administration locale. Les agents de la police qui se sont rendus sur les lieux ont procédé à la récupération du corps. Selon les mêmes sources, l'enfant aurait été tué, en date du 17 août 2026, directement après l'accouchement et jeté dans la toilette. Pour des raisons d'enquête, Cynthia Niyogushima, femme célibataire âgée de 21 ans, a été arrêtée par la police comme présumée auteure, pour des raisons d'enquête. Dans l'interrogatoire, Cynthia a avoué avoir accouché d'un bébé qui était déjà mort mais elle a nié l'infraction d'infanticide.

23- *Un corps sans vie retrouvé en commune Mugere, province Bujumbura*

En date du 19 août 2026, le corps sans vie de Raphaël Hakizimana, employé du BBN, a été retrouvé par des passants, sur l'avenue du large, au quartier Kibenga, commune Mugere, province Bujumbura. Selon ses proches, Raphaël est sorti de son domicile situé au quartier Mugoboka de la commune Mukaza après avoir répondu à un appel téléphonique d'un inconnu, vers minuit du 18 août 2026, sans indiquer la destination. Selon des témoins sur place, le corps sans vie de la victime n'avait aucune trace de violence ; d'où l'hypothèse de l'étrangement. Les auteurs et les mobiles de ce meurtre n'ont pas été identifiés.

24- *Un homme tué par des policiers en commune Bugendana, province Gitega*

En date du 23 août 2026, sur la colline Gitongo de la commune Bugendana, en province Gitega, Isaac Habonimana âgée de 39 ans, a été grièvement battu avant de succomber à ses blessures, dans un bistrot appelé « Iteka » se trouvant sur cette colline. Selon des sources sur place, Isaac a été faussement accusé de perturber la sécurité dans ce bistrot. D'après les mêmes sources, l'auteur présumé des violences est Raphaël Nduwimana, chef de poste de police de Gitongo qui a donné l'ordre à ses subalternes de « corriger » Isaac.

25- *Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega*

En date du 24 août 2026, sur la colline Kiremera, zone Giheta, en commune et province Gitega, le corps sans vie de Népomuscène Ntakirutimana a été retrouvé dans la vallée de Kiruhura. Selon des sources de la localité, Népomuscène résidait sur la même colline et a été surpris en train de voler du petit bétail dans le ménage de Anitha Nshimirimana et battu à mort, à coups de gourdins par les habitants de la même colline. Selon le chef de cette colline, Jean Claude Mpfukamensabe, 3 personnes ont été arrêtées et mises dans le cachot de la police de Giheta pour des raisons d'enquête. Il s'agit de : Anitha Nshimirimana, Jacqueline Ndayishimiye et Arsène Ciza.

26- *Un corps sans vie d'un nourrisson retrouvé en commune et province Gitega*

Le 24 août 2026, le matin, un corps sans vie d'un bébé de sexe masculin, a été découvert dans la vallée de Karonga qui sépare les quartiers de Yoba et Rukoba, en commune et province de Gitega. Selon des sources sur place, le corps du nourrisson a été inhumé sur place en attendant la poursuite des enquêtes. Selon les mêmes sources, le corps du nourrisson présentait des blessures au niveau de la tête. Les autorités administratives ont autorisé l'enterrement du corps du nouveau-né et ont indiqué que les enquêtes commencent pour identifier la femme qui a accouché et tué son enfant avant de l'abandonner à cet endroit.

27- *Une personne tuée en commune Bururi, province Burunga*

Dans la nuit du 24 au 25 août 2026, sur la colline Muzima de la zone Muzenga, en commune Bururi, dans la province Burunga, Egide Kwizera âgé de 35 ans a été tué, par son frère Thierry Kanteyineza, à l'aide d'une machette. Selon des voisins, une violente altercation a éclaté au domicile familial et Thierry a blessé mortellement son frère, au niveau du cou. Egide a été évacué vers le CDS de Buta mais il serait décédé

en cours de route. Le chef de colline Muzima, Hilaire Hamenyimana, a confirmé ce décès en indiquant que le meurtre serait lié à des conflits familiaux autour de la propriété foncière. Egide Kwizera qui réclamait régulièrement sa part des biens familiaux, aurait exprimé ses revendications dans un état d'ivresse, selon la même source. Le chef de colline a également indiqué que, le soir du drame, Thierry Kanteyineza serait intervenu pour défendre leur mère, qu'Egide aurait menacée ou frappée alors qu'il était dans un état d'ivresse.

28- Un jeune homme tué par un policier en commune Bugendana, province Gitega

En date du 25 août 2026, vers 3 heures du matin, sur la colline Gaterama de la commune Bugendana, en province Gitega, Désiré Nshimirimana âgé de 25 ans, a été tué par balle lors d'une intervention policière. Selon les sources locales, un groupe de 6 policiers lourdement armés s'était rendu et ont encerclé le domicile de Joseph Bandora pour procéder à son arrestation dans le cadre d'un conflit foncier qui l'opposait au prénommé Evariste de ladite localité. Selon les mêmes sources, Joseph aurait été victime d'un traitement injuste ; ce qui a poussé certains des habitants de la sous colline Buhoro à se mobiliser pour empêcher son arrestation. Au cours de cette tension, les policiers ont procédé à des tirs entraînant la mort de Désiré Nshimirimana de la même colline, atteint par une balle à la poitrine. Par la suite, des renforts de policiers venant de Bugendana sont arrivés sur les lieux mais n'ont pas pu appréhender Joseph Bandora. Vers 7 heures, la population a bloqué la route reliant Bugendana et Kibimba de la commune Gitega, fermant l'axe jusqu'en début de l'après-midi. La situation a été maîtrisée à l'arrivée du commissaire provincial de police, du commissaire communal et de l'administrateur communal avec un renfort de policiers venant du commissariat provincial.

29- Un corps sans vie retrouvé en commune Makamba, province Burunga

En date du 27 août 2026, le matin, dans le quartier Mushasha de la zone Kayogoro, en commune Makamba, province Burunga, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé allongé dans une plantation d'arbres appartenant à la paroisse Saint Joseph de Kayogoro. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la tête et ligoté à l'aide d'un morceau de moustiquaire ; ce qui a fait penser que la victime a été tuée. Selon le chef de zone Kayogoro, Annociate Niyomwungere, la victime est originaire de la zone Gunga de la même commune de Makamba. Elle a indiqué que la victime a été tuée à coups de gourdins. Les auteurs et les circonstances de l'assassinat n'ont pas été identifiés.

30- Un homme tué poignardé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 28 au 29 août 2026, sur la colline Gerangabo, zone Rwisabi, commune Bugendana, province Gitega, Dieudonné Nizigiyimana âgé de 35 ans, membre du parti CNL a été tué poignardé par Jean Pierre Ndikuriyo. Selon des sources sur place, Dieudonné et Jean Pierre participaient dans une fête sur cette même colline lorsqu'une dispute a éclaté entre les deux. Jean Pierre aurait attendu Dieudonné sur son chemin de retour chez lui, l'a frappé et l'a poignardé au niveau des côtes. Grièvement blessé, Dieudonné a succombé à ce coup de poignard. Le chef de zone Rwisabi a relayé ces informations en précisant que le présumé auteur a été arrêté et placé en garde à vue au cachot de ladite zone pour la confection d'un dossier judiciaire.

31- Découverte d'un corps sans vie d'un homme en commune Ruyigi, province Buhumuza.

En date du 29 août 2026, sur la colline Muyange, zone Mubira, commune Ruyigi, province Buhumuza, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une brousse tout prêt de la route qui mène de Mubira en commune Ruyigi vers Mubuga en commune Gitega. Selon des sources de la localité, le corps du défunt a été découvert à environ 3 km du chef-lieu de la zone Mubira par des agriculteurs qui se rendaient dans leurs champs. Selon les mêmes sources, la victime a été égorgée car le corps était séparé de sa tête. Les mêmes sources ont indiqué que la victime aurait été tuée ailleurs et son corps aurait été abandonné à cet endroit car personne ne l'a reconnue. L'administration zonale a indiqué que les enquêtes avaient démarré pour connaître la victime et les auteurs afin qu'ils soient traduits en justice. Le corps du défunt a été inhumé, le lendemain, par l'administration communale de Ruyigi.

Bref, au moins 36 personnes ont été tuées et 11 autres ont été blessées comme le montre le tableau ci-dessous :

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Buhumuza	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Bujumbura	0	0	0	0	0	3	0	0	4	0	4	3
Burunga	0	0	0	0	2	2	0	0	5	0	7	2
Butanyerera	1	0	0	0	3	3	0	0	3	0	7	3
Gitega	0	0	2	0	7	0	0	0	7	3	16	3
Totaux	1	0	2	0	12	8	0	0	21	3	36	11

La lecture de ce tableau montre que les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés et dont les auteurs de crimes restent non identifiés. Comme présenté dans les rapports antérieurs, la population ne cesse de pointer du doigt des agents du SNR, des Imbonerakure et des administratifs comme principaux auteurs. Ces présumés auteurs, après leur sale besogne, transportent, la plus part des fois, les victimes et abandonnent leurs corps dans des coins où elles ne seront pas identifiées et cela, pour brouiller les enquêtes. De plus, selon toujours la population, les victimes sont dominées par des personnes accusées d'être des opposants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Ces personnes sont, pour la majorité, tuées sous forme de châtiments dus au fait qu'elles ont refusé d'adhérer à ce parti ou l'ont quitté.

IV. DES CAS DE VSBG

Depuis 2016, le Burundi a promulgué une loi portant prévention et répression des auteurs des VSBG. Dès lors, les initiatives de prévention et de répression ont démarré et se font encore ici et là dans le pays. Mais, les cas de victimes continuent d'augmenter. En effet ces actes ignobles restent souvent impunis sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues, et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Suite à cet état des choses, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés.

Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 6 cas de victimes de violences basées sur le genre en général et de viol en particulier ont été identifiés par les observateurs des droits humains.

Voici la description des faits :

1- Une personne violée en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 6 août 2026, au quartier Nyakabiga, commune Mukaza, province Bujumbura, N.D., domestique âgée de 16 ans a été violée par Don Fleurie Iraganje, fils de son employeur. Selon des sources sur place, le présumé auteur, finaliste des classes post-fondamentales, a programmé son coup en l'absence de ses parents. Il a appelé l'employée pour faire le nettoyage de sa chambre. Quand N.D. est entrée dans ladite chambre avec un balaie, le jeune homme a directement fermé la porte. La fille s'est débattue pour s'échapper mais en vain. Pendant le viol, la victime a crié au secours et les voisins sont directement accourus mais l'acte était déjà consommé. La victime a été conduite au CDS du SOS pour bénéficier des soins de santé et le garçon a directement été arrêté et placé en garde à vue au cachot de la zone Nyakabiga pour des raisons d'enquête.

2- Une fille violée en commune Isare, province Bujumbura

En date du 8 août 2026 vers 22 heures, sur la colline Gisagara, zone Mubimbi, commune Isare, province Bujumbura, M.C.M. âgée de 16 ans, élève en classe de 6^{ème} à l'ECOFO Gisagara, a été violée par Jérémie Nkeshimana, à la fin d'une fête organisée à proximité du domicile du suspect. Le présumé auteur a entraîné la jeune fille chez lui pour lui imposer des rapports sexuels. Il l'a ensuite ordonnée de rentrer chez elle, mais, constatant que l'heure était avancée, la jeune fille a refusé de reprendre la route en pleine nuit. Le lendemain, les parents de la jeune fille l'ont interrogée pour connaître pourquoi elle n'est pas rentrée la veille à la fin de la fête. Elle a expliqué qu'elle a passé la nuit chez Jérémie. Elle a directement été conduite au CDS Mubimbi pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur a, quant à lui, été arrêté et placé en garde à vue au cachot du commissariat de la police d'Isale pour des raisons d'enquête.

3- Une femme tuée par son époux en commune Kiremba, province Butanyerera

En date du 8 août 2026, vers 21 heures 30 minutes, sur la colline Kinyota, zone Biremba, commune Kiremba, province Butanyerera, Peter Hakizimana, âgé de 61 ans, a tué sa femme Estella Miburo, âgée de 42 ans, en la frappant à la tête, à l'aide d'une houe. Selon des sources sur place, le criminel a avoué le crime. Selon les mêmes sources, l'homme venait juste de passer une semaine à la maison après une période de 8 mois d'abandon du domicile conjugal. Il a été arrêté et placé en garde à vue pour enquête judiciaire.

4- Une fillette violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 11 août 2026, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune Rumonge, province Burunga, A.I. âgée de 6 ans, originaire de la même colline, a été violée par Wilson Mandela, âgée de 16 ans. Selon des sources de la localité, le présumé violeur a rencontré la fillette sur le chemin de retour du marché, puis l'a conduite dans un champ de manioc où il a commis le forfait. L'enfant est rentrée en pleurant ; ce qui a alerté sa mère. Cette dernière a directement informé les autorités administratives locales avant de conduire la victime au CDS Rutumo. Du CDS Rutumo, la victime a été transférée à l'hôpital Rumonge pour la prise en charge médicale. Le présumé auteur a été arrêté, en date du 19 août 2026, et placé en garde à vue au cachot du commissariat de police de Rumonge. A préciser que le présumé auteur a été arrêté après plusieurs jours car l'administration locale avait pris l'affaire en main pour une médiation.

5- Une femme violée en commune Rumonge, province Burunga

En date du 15 août 2026 vers 13 heures, sur la colline Gatobo, zone Rusabagi, commune Rumonge, province Burunga, Emelyne Hafashimana âgée de 32 ans, mère de 5 enfants, a été violée par Félix Nemeyimana, Imbonerakure, conducteur de taxi-moto. Selon des sources de la localité, il l'a arrêtée quand elle se rendait à une fête. Selon la victime, elle a rencontré Félix sur son chemin, en train de boire des boissons très alcoolisées appelées Bangala. Le présumé violeur s'est alors levé et l'a poursuivie avant de l'arrêter avec violence. Il l'a malmenée avec l'enfant qu'elle portait sur le dos. Emelyne a crié au secours mais en vain car il n'y avait pas de maisons d'habitation. Après avoir déchiré ses habits, il l'a violée et l'a laissée avec des blessures sur la figure. Elle a été conduite au CDS Gatobo par le chef de colline. Elle a été hospitalisée, pendant 3 jours, pour des soins médicaux intensifs. A sa sortie de l'hôpital, Emelyne a porté plainte à la PJ mais son présumé violeur avait déjà pris le large en collaboration avec son cousin qui est responsable du parti CNDD-FDD au niveau zonal.

6- Un homme tué, poignardé par son épouse en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 17 août 2026 vers 21 heures, au quartier Mukoro, colline Musave, commune Kayanza, province Butanyerera, Jean Paul Iradukunda, âgé de 24 ans, a été tué par sa femme, Nadine Irankunda, âgée de 21 ans. Selon des voisins de cette famille, ce meurtre a été causé par des conflits liés à la gestion des biens familiaux. Selon les mêmes sources, Nadine a poignardé son époux, au niveau de la poitrine et des côtes et il est mort sur-le-champ. Après ce forfait, elle a tenté de fuir mais elle a été interpellée par le PJ Kayanza qui a directement ouvert son dossier judiciaire. L'affaire a été jugée, en date du 21 août 2026 et Nadine a été condamnée.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

Un présumé voleur poignardé et brûlé en commune Mpanda, province Bujumbura

En date du 18 août 2026, vers 20 heures, sur la colline Busonga, commune Mpanda, province Bujumbura, Jean Claude Kenese, présumé voleur, habitant de ladite colline, a été tabassé, poignardé, puis brûlé par des Imbonerakure qui venaient de le surprendre avec un sac rempli de biens volés. Selon des sources sur place, il a été laissé sur une parcelle inhabitée appartenant au prénommé Didace, en état d'inconscience pour mourir seul. Le jeune homme a été retrouvé par ses parents, en état d'agonie. Il a été transporté, par les mêmes parents, à l'hôpital Gihanga. Les auteurs de cette barbarie n'ont pas été identifiés et par conséquent, n'ont pas été inquiétés. Selon les mêmes sources, la victime venait de se rapatrier en provenance de la RDC et sans moyens financiers pour payer les soins médicaux.

VI. LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

La situation carcérale du mois d'août 2026 a été caractérisée par une épidémie qui s'est déclarée dans la prison de Muramvya et qui a fait des morts et des rescapés parmi les détenus.

Trois détenus morts dans la prison de Muramvya située en commune Muramvya, province Gitega

Depuis le début du mois d'août 2026, une épidémie dont la nature a suscité beaucoup d'inquiétude s'est déclarée dans la prison de Muramvya se trouvant en commune Muramvya, province Gitega. Selon des sources sur place, cette épidémie est caractérisée par une forte fièvre et une diarrhée persistante. Selon les mêmes sources, cette épidémie a déjà fait 3 morts et une trentaine de détenus malades. Les détenus décédés sont : Viateur hatungimana, Frank Mananzigama et Egide Icishatse. Plusieurs détenus ont été transférés à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins intensifs et appropriés.

Cette situation a été d'autant plus préoccupante car l'infirmerie de cette prison ne dispose pas de laboratoire équipé pouvant permettre de faire des examens nécessaires pour déterminer rapidement la cause et la nature de la pandémie. Cette structure sanitaire ne dispose non plus de médicaments essentiels ; d'où certains détenus hospitalisés ont dû acheter eux-mêmes les médicaments prescrits dans des pharmacies.

Face à cette situation aussi inquiétante, une équipe du ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida a été mobilisée et s'est rendue à la prison de Muramvya. Ils ont fait des prélèvements pour faire des tests afin d'identifier l'origine des symptômes observés sur les patients. Finalement, Jean Paul Niyongabo, directeur de ladite prison a révélé que les analyses faites par l'équipe du Ministère de la santé publique ont permis d'identifier la maladie. Il s'agit d'une épidémie de paludisme avec des complications chez certains détenus atteints.

Comme l'APRODH l'a toujours mentionné dans ses rapports mensuels et annuels, cette prison a une surpopulation et une promiscuité très alarmantes. Cette épidémie s'est déclarée dans un contexte d'une prison huit fois plus peuplée que sa capacité d'accueil. Elle abrite 836 détenus alors qu'elle a été construite pour accueillir 100 personnes seulement. Cette promiscuité entre les détenus complique la prise en charge des malades. De plus, cette surpopulation aggrave les conditions de détention : manque de ration alimentaire suffisante en quantité et en qualité, les difficultés d'accès aux soins, ... et cela complique d'avantage la situation en cas d'épidémie.

Face à la gravité de la situation, il importe de préciser que les décès survenus dans le contexte de cette épidémie doivent faire l'objet d'une attention particulière des autorités compétentes. La transparence sur les circonstances des décès, la communication d'informations fiables aux familles et la mise en place de mesures permettant d'éviter de nouveaux décès sont indispensables afin de garantir le respect des droits des personnes privées de liberté.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de montrer à suffisance que les violations des droits de l'homme au Burundi sont encore une triste réalité et que les instances habilitées restent néanmoins dans le silence comme si la situation était normale. Cette inertie des organes habilités fait qu'il s'observe encore beaucoup de violations des droits humains et que les victimes augmentent au jour le jour.

Les victimes sont de plusieurs catégories : les personnes tuées, les arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, les personnes enlevées et/ou portées disparues, les cas de VSBG en général et de viol en particulier, les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants, etc. Dans tous les cas, la clandestinité reste une couverture des auteurs à telle enseigne que les observateurs des droits humains ne peuvent pas documenter tous les cas. Les prisons sont caractérisées par la surpopulation et la promiscuité et cela influe sur les droits des détenus.

Au vu de cette situation des droits humains au Burundi qui se détériore du jour au lendemain, l'APRODH lance encore des cris d'alarme et recommande ce qui suit:

- Au gouvernement du Burundi :
 - ✓ Prendre des mesures pour réduire et éradiquer la pauvreté qui sévit dans le pays ;
 - ✓ Prendre des mesures pour mettre fin aux actes d'intimidation et de menaces qui sont menés par les Imbonerakure à l'endroit des membres des partis de l'opposition et qui se multiplient davantage à la veille des élections ;
 - ✓ Mener des enquêtes rapides, indépendantes, transparentes, impartiales et concluantes pour mettre à découvert les auteurs de différents assassinats commis à travers le pays, les enlèvements, les disparitions forcées afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et les punis conformément à la loi ;
 - ✓ Mettre en place des mécanismes de vigilance accrus pour les responsables administratifs et politiques locaux afin de prévenir les actes de violence ciblés ;
 - ✓ Multiplier les procès de flagrance pour punir les auteurs des violations des droits humains et en découdre avec l'impunité ;
 - ✓ Mettre un terme aux arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
 - ✓ Juger les dossiers à caractère politique pour éviter des détentions illégales dans ce domaine ;
 - ✓ Prendre des mesures de désengorgement de toutes les prisons du pays pour améliorer la situation carcérale au Burundi et respecter les droits des détenus dans le pays ;
- Aux PTF :
 - ✓ Suivre de près les entraînements paramilitaires qui continuent à alimenter l'insécurité dans le pays ;
 - ✓ Continuer à soutenir le Burundi dans ses initiatives de développement en général et celles liées au maintien de la paix et de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;
 - ✓ Encourager et appuyer les initiatives visant le renforcement de l'État de droit et la promotion d'une justice indépendante et équitable ;
 - ✓ Appuyer les programmes de réforme du secteur judiciaire et pénitentiaire ;
 - ✓ Soutenir les organisations de la société civile engagées dans la promotion et la protection des droits humains ;

- ✓ Conditionner certains appuis à des progrès mesurables en matière de respect des droits humains et de bonne gouvernance ;
- A la population :
 - ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique ;
 - ✓ Vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;
 - ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin d'éclairer les défenseurs des droits humains ;
 - ✓ Promouvoir les valeurs de tolérance, de dialogue et de respect mutuel pour consolider la paix et la cohésion sociale ;
 - ✓ Dénoncer toute forme de violence, d'injustice ou d'abus auprès des instances compétentes et des organisations de défense des droits humains ;
 - ✓ Sensibiliser les jeunes aux valeurs démocratiques et au respect des droits humains afin de prévenir toute forme de manipulation ou d'extrémisme.